

#44

Point

CORONAVIRUS

FO
DGFIP

11 JANVIER 2021

COMPTE RENDU DE LA VISIO-CONFÉRENCE DU 8 JANVIER À 16H00

Ce premier échange de l'année a consisté principalement en une reprise de contact après la trêve des confiseurs. Il faisait également suite aux annonces du premier ministre en matière de gestion de la crise sanitaire.

Dans ses propos introductifs, le Directeur Général a abordé la question du couvre feu avancé à 18h tant dans les départements déjà concernés par cette mesure que dans ceux où elle va se mettre en place cette semaine. Selon ses propos, la carte professionnelle DGFIP serait suffisante pour pouvoir quitter le bureau au-delà de 18h.

Il a ensuite évoqué l'assouplissement du télétravail sur 5 jours et indiqué que les collègues concernés et souhaitant rompre l'isolement pouvaient revenir à leur poste de travail au moins une journée par semaine sur simple demande de leur part.

Il est également revenu sur la montée en puissance de l'aide aux entreprises en termes

d'ordre de grandeur. Ainsi, selon les récentes annonces du Gouvernement, le montant de l'aide pourrait atteindre 3 millions d'euros selon les cas.

Pour le moment, à compter du 15 janvier, la DGE, les SIE et les services de contrôles auront à traiter des aides pouvant atteindre 200.000 € sur le mois de décembre. Plus de 100.000 dossiers sont en cours d'examen et 3,5 milliards d'euros de fonds de solidarité ont été versés aux entreprises en novembre ce qui n'est pas sans conséquence sur les services impactés.

Le Directeur Général a enfin rappelé que la crise sanitaire n'était pas terminée, que nous allions en subir les conséquences encore quelques temps en matière de fonctionnement et de consommation d'énergie.

Il a formulé l'espoir d'un mieux et surtout d'éviter un nouveau confinement et une nouvelle mise en œuvre du plan de continuation d'activité (PCA).

Pour notre part, nous avons abordé les points suivants : réformes en cours et état des services, indisponibilité Hélios, congés en janvier, télétravail, liste d'aptitude et EP, organisation des concours et examen, organisation de l'enseignement dans les écoles, vaccination et couvre feu à 18h.

Réformes en cours et état des services :

Nous avons renouvelé notre demande d'abandon des réformes en cours qui ne font qu'ajouter à la pression que subissent les collègues.

L'obstination du Directeur Général à vouloir mettre en œuvre à tout prix ce qui était prévu au 1^{er} janvier aboutit en effet à un surcroît de travail pour les services RH et budget logistique. De ce fait, ils ne disposent que de très peu de temps à consacrer aux personnels qui ne vont pas bien et ils sont nombreux. Entre le télétravail subi plus que souhaité ou refusé alors que demandé, les tensions montent et sont exacerbées par le sentiment d'isolement ou d'abandon.

Pourtant, le Directeur Général refuse la moindre pause considérant que la pandémie est à l'origine du mal être des agents qui ne sont pas différents du reste de la population.

Certes, mais est-il pour autant indispensable d'en rajouter ?

Indisponibilité Hélios :

Comme fin 2020, une maintenance Hélios provoquera en janvier une indisponibilité de l'application pendant 2 jours.

Nous avons donc formulé une demande relative à l'octroi d'autorisation d'absence similaire à celle de 2020.

Il nous revient en effet qu'à cette occasion et au prétexte que le télétravail ne serait pas possible, certains chefs de service (pas tous heureusement) demanderaient aux agents en télétravail de revenir dans le service afin d'y effectuer des tâches matérielles de classement ou d'archivage.

Le Directeur Général, sans pour autant s'engager sur l'octroi d'une autorisation d'absence, a évoqué un cadrage national destiné à éviter de faire revenir les agents en télétravail.

Pour le moment c'est assez flou dans les explications ce qui, pour un cadrage national, ne manque pas de sel. Il reviendra vers nous pour plus de détails. Faire compliqué alors qu'on pourrait faire simple semble définitivement être devenu le mode de gestion préféré de notre administration.

Congés en janvier :

Après quelques tergiversations, la Direction Générale a finalement accepté le principe d'un report de congé (nonobstant les 5 jours habituels jusqu'aux vacances de printemps) jusqu'à la fin janvier.

Il y a parfois loin des principes aux faits dans la mesure où de trop nombreux agents se voient opposer la nécessité de service notamment ceux qui sont présents physiquement à leur poste de travail.

Nous sommes donc intervenus sur ce point et avons obtenu que les choses soient regardées de plus près de manière à ce que le principe se traduise bien dans les faits.

Télétravail :

Dans la mesure où la pandémie ne marque pas de véritable ralentissement, le principe du télétravail avec les assouplissements évoqués plus haut demeure d'actualité. Le

Directeur Général a indiqué que le matériel prévu avait été livré en quantité allant au delà du volume initialement prévu.

En conséquence, rien désormais ne s'oppose à ce que davantage de collègues puissent télé-travailler s'ils le souhaitent sous réserve bien évidemment de compatibilité avec les fonctions exercées.

Pour autant, de nombreux collègues pour qui ce serait possible voient encore leur demande se solder par un refus pendant que d'autres y sont quasiment obligés.

Liste d'aptitude et EP :

La liste d'aptitude de B en A est connue depuis jeudi soir de la semaine dernière alors que les résultats de l'EP ne seront effectifs qu'en février.

De ce fait, des collègues étant à la fois classés sur la liste d'aptitude et admissibles à l'EP, il était à craindre que des possibilités de promotion ne soient ainsi perdues. L'administration nous a certifié que l'ensemble des possibilités existantes serait utilisé.

Organisation des concours et examens :

En réponse aux demandes formulées, l'administration a répondu être très attentive aux conditions dans lesquelles les candidats aux épreuves orales notamment, puisque c'est la période, pourraient rejoindre leur centre d'examen.

Organisation de l'enseignement dans les écoles :

Le 20 janvier nous devrions avoir de nouveaux éléments dans la mesure où nos écoles suivent le régime d'ouverture ou non des universités. Nous avons cependant fait état des difficultés rencontrées par certains stagiaires dans le cadre de l'enseignement à distance.

Vaccination :

Au mois de décembre, le Directeur Général avait indiqué souhaiter en tant qu'employeur pouvoir offrir aux agents de la DGFiP la possibilité de se faire vacciner. Il est toujours dans cet état d'esprit et l'envisage dès que ce sera possible soit de manière directionnelle soit par l'intermédiaire des pré-fets.

Couvre feu à 18 h :

Quelques départements feraient du zèle et contraindraient les agents à rentrer chez eux en temps et en heure en leur demandant de venir plus tôt.

Pour **F.O.-DGFiP**, c'est méconnaître les contraintes de ceux qui doivent déposer leurs enfants le matin et donc arrivent plus tard. Le couvre feu ne doit pas aboutir à ce que les personnels ne puissent plus bénéficier des horaires variables.

Pour résumer cet échange, beaucoup de questions et au final peu de réponses claires

Signalez toute difficulté par courriel à contact@fo-dgfi.fr

